

Une infrastructure régionale incomparable, Le Centre régional d'archives de Lanaudière

Le Centre régional d'archives de Lanaudière est né d'une passion d'un certain nombre de personnes et d'organismes pour les traces de notre histoire que sont les archives historiques. Passion mais aussi préoccupation face à la disparition et à la dispersion de ces éléments du passé collectif, laissés ou que laisseront nos concitoyens pour la compréhension et l'étude des petits et grands moments qui auront marqué notre belle région.

Rappelons que le Centre est né dans un contexte compétitif où la plupart des intervenants désirent posséder chacun chez soi, ce lieu régional de conservation, de traitement et de diffusion de nos archives.

Rappelons de plus que c'est dans cette controverse du choix de localisation que le gouvernement d'alors aura pris la décision d'investir 1 200 000.00 \$ dans un centre qu'il voulait et a dit régional, situé à L'Assomption dans des locaux du vieux Collège de l'Assomption.

Aussi, il y a maintenant six ans, le Centre dû procéder à une analyse rigoureuse de son avenir. Il fallait établir ses forces réelles, clarifier sa mission et lui donner les moyens de sa mission. Six années plus tard, les défis demeurent les mêmes afin de consolider son futur.

Le territoire desservi demeure la principale force du Centre. On y retrouve un patrimoine archivistique fort important et riche d'un passé à préserver. Les acteurs de ce territoire sont des bâtisseurs qui ont laissé des traces parlantes. Ils auront occupé, défriché un territoire et l'auront organisé. S'appuyant sur des valeurs claires, ils les auront vécues dans des réalisations culturelles, politiques, économiques, éducatives, sociales et environnementales. La sauvegarde de ce patrimoine archivistique devient une très grande force en soi car elle représente ce défi emballant et nécessaire qui a mené, ne l'oublions pas à la création d'un centre d'archives à caractère régional.

Ceci étant dit, le Centre régional d'archives de Lanaudière, organisme régional voué à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine archivistique de la région de Lanaudière tient à participer à la démarche entreprise par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine si celle-ci englobe en la nommant, la mission culturelle particulière d'un organisme tel que le nôtre. Rappelons cette mission :

Acquérir, protéger, traiter et mettre en valeur les archives privées de la région de Lanaudière. Archives privées en opposition à archives publiques telles que définies par la loi sur les archives¹. Le mandat du Centre concerne donc les archives des particuliers et des organismes non publics au sens de la loi. Ce mandat vise à préserver le patrimoine que constituent les archives du territoire desservi et à le valoriser de manière à montrer l'apport des particuliers et des organismes privés à l'histoire culturelle, politique et économique du secteur concerné. Cette action fait partie intégrante de la mission que doit se donner le Centre, à savoir la préservation des archives privées et la valorisation de l'histoire et de la mémoire collective.

La mission du Centre régional d'archives de Lanaudière comme celle des organismes à vocation semblable, est loin d'être reconnue comme il se doit. Le Livre vert fait encore une fois la démonstration que le patrimoine archivistique documentaire fait figure de parent pauvre surtout

¹ Loi sur les archives, L.R.Q., chapitre A-21.1

en regard du patrimoine bâti amplement traité dans le document de consultation.

Pourtant, l'expérience, a montré qu'il est urgent de faire un travail de sauvegarde du patrimoine archivistique en général et des archives privées régionales en particulier. En effet, parce que si celles-ci se caractérisent par leur grande diversité elles se distinguent aussi par les périls qui les menacent (manque de place, mauvaises conditions de conservation, dispersion des fonds, disparition des créateurs et des organismes détenteurs).

L'histoire de Lanaudière, en dépit des efforts réalisés par le Centre régional d'archives de Lanaudière, comporte encore de multiples richesses inexploitées ou méconnues. Les archives privées constituent des sources essentielles pour écrire l'histoire familiale, l'histoire économique et sociale des localités, l'histoire des mentalités et l'histoire culturelle. Ces documents renferment des trésors insoupçonnés, sont un trésor en soi, souvent une relique qu'il faut aussi préserver et mettre en valeur. Ce patrimoine documentaire est aussi essentiel pour l'ensemble des autres patrimoines. Que ce soit pour le patrimoine bâti qu'il faut documenter et authentifier, pour le patrimoine paysager qu'il faut garder en mémoire par l'image, pour le patrimoine immatériel qu'on se doit de transmettre ou pour tous les autres sur lesquels une recherche documentaire est nécessaire.

Les entreprises, les particuliers et les organismes communautaires, culturels, religieux et autres à caractères privés ne conservent souvent leurs archives que pour se conformer à des règles fiscales et d'impôts ou pour des besoins administratifs. Les archives sont donc vues la plupart du temps sous un angle purement utilitaire et sans la moindre valeur culturelle ou patrimoniale. Dans la plupart des cas, elles ne sont conservées qu'aussi longtemps qu'elles sont utiles légalement ou administrativement. Parce que la Loi sur les archives ne les atteint pas, il est rare que ces particuliers ou ces groupes prennent les moyens de conserver leurs archives historiques.

Pour ces raisons, le Centre régional d'archives de Lanaudière a aussi l'ambition d'éduquer, de convaincre, de préserver et de diffuser ces richesses documentaires et de faciliter l'accès des chercheurs à ces fonds privés. Auprès des entreprises et des organismes une première démarche consiste souvent à aider à départager les documents qui ont encore une utilité légale ou administrative de ceux qui l'ont perdue. Parmi ces derniers, se retrouvent les documents ayant une valeur historique et patrimoniale et constituant le fonds d'archives. Le livre vert devrait aussi se préoccuper de ces questions cruciales pour l'avenir du patrimoine culturel québécois.

LES ARCHIVES ET LA CONSERVATION PATRIMONIALE

Si nous sommes heureux que le patrimoine de toute nature soit pris en compte dans le Livre vert sur le patrimoine culturel, il est décevant toutefois de constater du peu de place accordée au patrimoine archivistique. Pourtant, sans lui la mémoire des faits, la transmission de celle-ci et sa mise en valeur est difficilement réalisable.

Comme seule référence au patrimoine documentaire, le document de consultation fait succinctement mention de la Loi sur les archives. Cette mention nous apparaît peu de chose et bien mince cependant par rapport aux autres lois citées, longuement exposées, amplement expliquées et questionnées.

Tout comme les archives en elles-mêmes faisant partie d'une catégorisation plus large de bien meuble, la Loi sur les archives est escamotée au profit des autres lois qui semblent beaucoup plus importantes à la lecture du document de consultation. Cette Loi pourtant devrait être revue elle aussi afin de lui donner plus de mordant et pour y inclure certaines obligations où à tout le moins des encouragements en regard du patrimoine archivistique de source privée provenant de particuliers, de groupes ou d'entreprises ayant joués un rôle important dans leur communauté.

Le Livre vert se préoccupe par exemple et plus particulièrement du patrimoine religieux. Ces dernières années des efforts importants ont été faits par l'État québécois pour préserver une partie de ce patrimoine privé, important dans le développement des collectivités. Malheureusement, cette préoccupation n'a portée que sur le bâti religieux et sur certains accessoires de culte. Pourtant depuis la défection des églises et le vieillissement des ressources humaines qui y œuvrent, les éléments de ce patrimoine le plus en danger sont les archives des paroisses, des fabriques et des communautés religieuses.

Le patrimoine archivistique religieux est important. Pour la région de Lanaudière comme partout au Québec, la contribution de l'église et des communautés religieuses dans l'enseignement, dans le développement des économies locales, dans le développement des paroisses et des communautés a défini ce que nous sommes. Les traces du passé inscrites dans les registres, procès-verbaux et autres documents nous définissent en tant qu'individus et en tant que société, pourtant on ne lui accorde que très peu d'importance. L'histoire du Québec s'est écrite à partir des documents des communautés religieuses vieillissantes, des églises pour plusieurs aujourd'hui sans avenir et des fabriques sans mandat. Il y a là un patrimoine dont nous voudrions conserver les traces. Pour ce faire, le Livre vert sur le patrimoine culturel doit être porteur du message, rappeler la richesse de ce patrimoine et le besoin d'en laisser des traces dans les régions.

Le Livre vert fait amplement mention du patrimoine bâti et de la protection qu'on doit lui accorder. Avant de protéger pourtant, il faut documenter, enrichir nos connaissances, statuer sur l'état du bâtiment et sur sa valeur architecturale et patrimoniale. Il en est de même du patrimoine paysager qui ne saurait être clairement identifié sans l'apport d'une recherche faite à partir des documents de première source mettant en lumière son historique d'utilisation, sa localisation dans l'espace et ses qualités esthétiques.

Depuis peu, le patrimoine immatériel s'impose comme un patrimoine important à protéger. Le Livre vert souligne les efforts et les expériences réalisées en ce sens ailleurs dans le monde comme celui d'accorder un statut particulier aux porteurs de la tradition orale. Symboliquement, ce geste est louable et permettra peut-être la transmission d'un savoir propre à un individu ou à un groupe mais en assurera-t-il vraiment sa pérennité? Aussi, qu'en est-il de la tradition détenue par des centaines voir des milliers d'individus?

La région de Lanaudière est riche de tradition orale. La musique, le conte, la danse et le chant traditionnel y sont présents partout et c'est dans ce répertoire que puise un bon nombre d'artistes contemporains pour faire valoir leur art. Le livre vert nous fait mention des travaux visant à documenter ce patrimoine mais reste muet sur les efforts réalisés aujourd'hui par certains organismes comme le Centre régional d'archives de Lanaudière et le Centre d'animation en patrimoine oral au chapitre de sa conservation et de sa mise en valeur.

En effet, dans son plan d'action le Centre régional d'archives de Lanaudière aura permis entre autre et aussi de définir, de réaliser et d'enrichir sa mission des archives immatérielles. Ainsi, la musique, le conte et le chant traditionnel ont maintenant leur place au Centre. Nous sommes actuellement à finaliser l'aménagement d'un espace d'écoute et d'enregistrement et avons acquis des équipements de conservation dans le cadre d'un projet financé en partie par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, avec comme partenaire le Centre régional d'animation du patrimoine oral. Ce projet, le premier du genre à voir le jour dans un centre agréé en est à ses balbutiements, mais nous rêvons déjà au développement d'un modèle lanaudois dans ce secteur, exportable dans toutes les régions du Québec.

NOS ACTIONS

Dans le cadre de sa mission, le Centre régional d'archives de Lanaudière se préoccupe du patrimoine documentaire de sources privées. En regard des développements en matière de patrimoine archivistique, le Centre ajuste

périodiquement sa politique d'acquisition pour tenir compte des intérêts nouvellement exprimés à cet égard. La politique d'acquisition a pour but la préservation, la diffusion et la mise en valeur des archives du territoire en faisant la promotion de la conservation des documents possédant une valeur historique significative. En 2008, le Centre régional d'archives de Lanaudière travaille donc à réviser sa politique d'acquisition pour l'ajuster aux nouvelles réalités. Cet exercice est rendu nécessaire en raison de nouveaux enjeux sociétaux apparus ces dernières années et ayant des répercussions sur les services d'archives. Parmi ceux-ci, la précarité des institutions religieuses et paroissiales ainsi que l'intérêt qui se développe pour le patrimoine immatériel. Nous voulons de plus et nous avons commencé à le faire en 2007, développer une conscience archivistique pour le patrimoine industriel et commercial. Bien sûr, comme mentionné plus haut, un renforcement de la Loi sur les archives aiderait et simplifierait la démarche de conscientisation.

La richesse patrimoniale des archives s'exprime pour beaucoup par les réalisations politiques, économiques, éducatives, sociales et environnementales des particuliers, des groupes et des entreprises. La sauvegarde de ce patrimoine archivistique devient de plus en plus nécessaire mais suppose aussi des ressources de plus en plus importantes. Si les archives de source publique sont bien protégées par la Loi sur les archives, en contrepartie les archives privées souffrent d'un manque d'appui législatif. Bien plus qu'une loi coercitive, dans la Loi sur les biens culturels en révision, le seul fait de nommément inscrire les archives privées de toutes provenances comme faisant partie du patrimoine culturel à préserver, participerait au développement des consciences et faciliterait l'acquisition de fonds.

Le centre régional d'archives de Lanaudière accueille actuellement 200 fonds et collections d'archives totalisant près de un kilomètre de documents textuels et photographiques, de documents sonores et filmiques et de plus en plus de documents numériques produits à l'origine électroniquement ou transférés d'un autre support. Le Centre s'acquitte de son mandat dans toute son ère de desserte. Ces fonds proviennent autant du sud de Lanaudière que du nord de la région. La mission du Centre contribue à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine culturel pour sa région.

FINANCEMENT

Si le patrimoine archivistique est sous-estimé, il est aussi sous-financé au regard des autres volets patrimoniaux. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a injecté des sommes considérables pour la protection et la restauration de biens immobiliers. Les biens mobiliers et en particulier les archives ne bénéficient que d'une aide très modeste relativement au budget total réservé au patrimoine.

Deux programmes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec soutiennent financièrement les services d'archives. Le programme de soutien aux archives privées réservé aux services d'archives privées agréés comme le Centre régional d'archives de Lanaudière, a versé en moyenne 23 000.00\$ annuellement aux quelques 30 services d'archives. Le programme de soutien au traitement et à la mise en valeur des archives ouvert à tous les services d'archives agréés ou non a un budget d'environ 160 000.00\$ annuellement, selon les informations obtenues de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et subventionne environ 50 organismes pour des projets ponctuels.

Le livre vert pose la question du renforcement des institutions et du soutien à offrir aux organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine.

"... que soit développée une connaissance beaucoup plus fine de leur mission, de leurs spécificités, de l'arborescence du système patrimonial dans laquelle ils sont campés afin que la reconnaissance et le soutien dont ils ont besoin leur soient accordés." (Livre vert, p. 24)

Donc une expertise reconnue et un besoin de soutien souligné par le Livre vert. Comment s'exprimera cette reconnaissance et quel soutien sera accordé à ces organismes dont la mission patrimoniale a été reconnue dès sa création, rien n'est dit à ce sujet.

Le centre régional d'archives de Lanaudière a été créé à grands frais par les pouvoirs publics, alors il est essentiel que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui a participé à sa création, soutienne de façon adéquate sa mission, en exprimant haut et fort la nature essentielle de celle-ci en regard de la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique dans le processus engagé visant le renouvellement de la Loi sur les biens culturels. À cet égard, le Centre régional d'archives de Lanaudière comme tous les autres services agréés d'archives devrait recevoir un statut particulier dans la loi, et dans les faits être reconnu comme partenaire à part entière dans le réseau des services d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Aussi, un financement récurrent, à la hauteur des responsabilités qui lui incombent dans une enveloppe réservée au seul agréé devrait suivre cette reconnaissance. Le Centre régional d'archives de Lanaudière ne vise absolument pas à assurer son équilibre budgétaire uniquement sur des subventions gouvernementales. Le Centre a réussi à développer un financement autonome qui lui assure de réaliser une partie de sa mission de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine archivistique de son ère de desserte. Toutefois, la quête incessante de financement ne doit pas nuire à sa mission et devenir une fin en soi. Pour cela, une reconnaissance de son statut comme de celui de la trentaine de services agréés, participerait à la pérennité de chacun d'eux.

Le Centre d'archives compte de plus sur l'appui du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour favoriser le regroupement d'organismes au lieu d'en créer d'autres et ainsi risquer de créer une compétition qui mettrait en péril l'avenir des centres agréés actuels. Augmenter le nombre de centres agréés ferait en sorte de fragiliser son financement autonome et de diminuer l'aide financière accordée aux agréés et mettrait ainsi en péril leur survie. Ne pas multiplier les agréés mais contribuer à faire en sorte que ceux qui existent puissent continuer à fonctionner.

Ainsi, ce sont des solutions innovatrices et à long terme auxquelles il faut réfléchir pour ne pas que ce remarquable investissement dans le savoir devienne un échec. La volonté de créer un centre régional d'archives était appuyée sur une réalité bien évidente de financement, de faisabilité et de viabilité. Cette réalité n'a pas changé, alors trouvons ensemble des façons nouvelles de satisfaire à la demande parfois justifiée d'agrément en favorisant par exemple, la création de pôles locaux satellites sous la juridiction et la direction conjointe d'un centre régional qui a une structure organisationnelle et des compétences capables de l'assumer ou encore le regroupement de centre d'archives régionaux à créer sous une même administration et direction générale.

CONCLUSION

En conclusion, permettez-nous de rappeler que depuis sa création, le Centre d'archives réalise pleinement sa mission et ces dernières années, a pris le virage de l'équilibre budgétaire pour la réaliser. Il a approfondi cette mission et l'a assumée avec ténacité. Il a ainsi fait grandir sa notoriété et les exigences que cela suscite.

Toutefois, sa consolidation doit passer par la concertation transparente et ouverte entre partenaires qui se préoccupent des archives régionales. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et Bibliothèque et Archives nationales du Québec doivent assumer un rôle important en tant qu'organisme répondant des archives au Québec.

Maintenant, le Centre passe à l'heure de la consolidation. Son principal défi sera de valider sa mission et sa régionalisation avec l'ensemble des partenaires Lanaudois et de s'assurer que cette vision est partagée par tous. Il est donc venu prioritaire de convier à une même table, tous les partenaires régionaux concernés par les archives. Il faudra en priorité identifier un responsable de cette concertation dont le leadership informel devra être reconnu et accepté des partenaires même si celui-ci était voulu dès la création du Centre. Le centre qui s'est donné une structure organisationnelle forte et des moyens de la maintenir est en mesure d'assurer et d'assumer ce leadership. Pour cela toutefois, la reconnaissance du centre régional d'archives par les instances gouvernementales est essentielle. Le Centre a l'obligation de réussite parce qu'aucun autre organisme n'a cette capacité de suppléer à la responsabilité régionale qui lui incombe de facto.

Il est important de bien définir et encadrer cette démarche de concertation et même de l'ouvrir au supra régional. Elle devra d'abord clairement identifier le défi du respect, de la survie, de la conservation et de l'accessibilité des archives. Cette concertation devra permettre le partage et la validation de la mission de chacun des organismes partenaires. De cela, devra naître une meilleure gestion de nos archives et un respect partagé entre partenaires.

Cette concertation, voilà aussi le défi auquel est confronté le Livre vert. Le Centre régional d'archives de Lanaudière est non seulement ouvert au questionnement que suscite le Livre vert mais félicite la démarche qui vise à faire connaître et reconnaître un patrimoine riche et diversifié, les archives.

Denis Pepin
Directeur Général

Centre régional d'archives de Lanaudière
Mars 2008